

Arrêté n°2026 08 A725

**ARRETE TEMPORAIRE DE REGLEMENTATION
DE LA CIRCULATION**

- Vu** la loi 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route et notamment ses articles R 411-5, R 411-8, R 411-20,
Vu la demande présentée le 29 Juillet 2026 par Mr DEROUET Alexandre demeurant au 38 rue Du Guesclin.

Considérant que pour réaliser des travaux une nacelle élévatrice doit circuler dans la rue Du Guesclin le 02 septembre 2026 de 08h à 19H, il est nécessaire de fermer la rue à la circulation et au stationnement du STOP en haut de cette rue jusqu' à l'église.

ARRETE

Article 1 : Accès interdit aux véhicules

La circulation et le stationnement seront interdit à tous véhicules de 08H à 19H le 02 Septembre 2026 pour circulation d'une nacelle élévatrice rue Du Guesclin.

Article 2 : Signalisation

La signalisation sera mise en place conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Article 3 :

Le présent arrêté sera affiché à l'entrée et sortie de la rue Du Guesclin pour information des usagers.

Article 4 :

La Brigade de Gendarmerie de PONTVALLAIN, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

A PONTVALLAIN, le 27 Août 2026.

Le Maire, Xavier GAYAT

DESTINATAIRES :

- M. le Chef de la Brigade de Gendarmerie
- Le pétitionnaire
- Le SDIS

